

Salaberry-de-Valleyfield, le 13 décembre 2011

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'année 2011 tire déjà à sa fin et nous avons tous l'impression qu'elle s'est déroulée à une vitesse telle qu'on se souvient presque de chaque moment exaltant qui ont marqué ses débuts. La 46^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011 a donné le ton à cette année; un succès sans précédent, une population engagée et fière de montrer ce dont nous étions capables, une ville que des milliers de gens ont appris à connaître et une nouvelle génération qui prend sa place dans cette planification de notre avenir collectif. On l'a pas mal répété que ces jeux ont été un moteur pour bien des aspects de notre développement économique, sportif et communautaire. Les efforts d'investissements que nous avons faits nous restent et ont changé notre image quotidienne; les équipements sportifs dont nous nous sommes dotés seront là pour des années et sont de plus en plus sollicités. L'embellissement de la ville, nos efforts dans la réhabilitation de nos infrastructures et ces dizaines de projets qui se mettent en place dans la foulée de la construction de l'Autoroute 30 vont nous conduire loin si nous maintenons le rythme et poursuivons ces efforts de planification et de mise en œuvre.

Mais voilà, nous en sommes déjà à cette période de l'année où il nous faut faire le bilan de l'exercice financier qui se termine, tirer les conclusions de nos bons et moins bons coups et soumettre à votre attention nos réflexions et perspectives budgétaires pour la prochaine année. Le temps est une mesure qui se consomme à un rythme accéléré à Salaberry-de-Valleyfield. L'effort du personnel de la Ville pour rendre de meilleurs services, l'effort de compréhension de nos citoyens qui subissent les contrecoups des nombreux travaux en cours de réalisation et la cohésion que nous mettons entre cette notion souvent abstraite du développement et la réalisation concrète de projets structurants, tout ça finit par porter ses fruits. Nous ne sommes plus ignorés, comme ville, en ce qui a trait au développement régional et national. Notre ville est

devenue invitante, attirante pour les entreprises. Nous sommes passés de cul-de-sac à carrefour d'affaires, nous sommes une destination touristique et commerciale de plus en plus recherchée et on reprend la place stratégique que nous avons occupée à l'époque où les amérindiens transitaient par nos espaces stratégiques de terre et d'eau. Concrètement, nous devenons incontournables comme destination; voilà le résultat de tous nos efforts, de toutes nos décisions, de tous nos engagements. On a mis le temps et l'énergie nécessaire, on a bien planifié et on s'active selon un plan d'affaires réaliste, ambitieux et visionnaire.

Nous avons amorcé l'année, rappelons-le, en lion avec la 46^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011 et nous avons permis à la population de respirer un peu après la poussée d'investissements en infrastructures que nous avons réalisés en 2010. Nous avons donc terminé, en 2011, ce que nous avons entrepris. Parfaire le travail et planifier ce qui doit être priorisé en 2012. Nous reprendrons l'an prochain le collier des grands travaux en nous impliquant sur une artère majeure de notre réseau routier : la rue Victoria. Elle est en fait le point d'entrée du cœur de la ville, elle deviendra, avec le lien que nous planifions avec l'Autoroute 530, la plaque tournante de la zone commerciale et touristique du vieux Salaberry-de-Valleyfield. Nous comptons profiter des travaux importants que nous entreprendrons pour coordonner, avec le ministère des Transports du Québec, la réhabilitation du Pont Salaberry (Pont blanc) et de celui de la jetée Fabre. Dans ce même secteur vont s'amorcer des travaux de développement résidentiel sur les terres bordant la rivière Saint-Charles que nous avons acquises de l'ancienne Dominion Textile; un nouveau concept urbain mettant en valeur la rivière et protégeant ses berges; un concept plus vert qui donnera le ton aux prochains projets résidentiels à s'implanter sur notre territoire. Le développement résidentiel se poursuivra aussi dans les quartiers Grande-Île et Saint-Timothée. Les travaux du Hameau Pointe-Meloche et de Grande-Île Est nous ont permis d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur le développement. Les promoteurs et constructeurs souhaitent faire de Salaberry-de-Valleyfield une destination où la qualité de vie et le « Naturel Urbain » sont des valeurs qui se vivent au quotidien. D'ailleurs, nous estimons qu'il se construira et se planifiera, en 2012, plus d'unités de logements jamais construites en une seule année dans le nouveau Salaberry-de-Valleyfield. Ceci témoigne de cette nouvelle pression économique et développementale qui s'exerce sur notre territoire.

Tous ces grands dossiers et bien d'autres vont nous donner de l'oxygène et nous convaincre que nous avons choisi la bonne voie. Tout ce déploiement ne fait pas que des heureux. La démarche collective brime parfois les intérêts individuels. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres et la cohabitation est parfois, même souvent, difficile. Plus la ville grandit, plus elle doit resserrer ses règles de gestion, ses contraintes d'aménagement. Nous tentons de tirer des leçons des insouciances du passé et souhaitons mettre en valeur le riche patrimoine industriel et architectural qui distingue notre ville. Il y a un prix à payer mais on en validera le résultat au fur et à mesure. Le meilleur exemple est sans doute celui de la réhabilitation du vieux Canal. Décrié au début, il donne aujourd'hui une impulsion remarquable au déploiement commercial du centre-ville et aussi de toute la ville; voilà une démarche de « destination ». Nous en avons d'autres à vous proposer et nous aurons l'occasion de soumettre à l'appréciation de la population cette planification à long terme que nous souhaitons entreprendre.

Vous avez eu aussi un aperçu, cette année, du programme de réhabilitation des parcs que nous avons entrepris pour l'ensemble de la ville. Là aussi, nous avons adopté une planification à moyen terme et un programme d'investissements sur cinq ans que nous souhaitons poursuivre en 2012. Si on en juge par les commentaires élogieux, que nous avons reçus de la part des jeunes et moins jeunes, nous avons visé juste. Nous planifions donc des investissements majeurs dans le parc Delpha-Sauvé et dans les parcs de tous les quartiers de la ville. Chacun et chacune tirera un avantage quant à l'amélioration de sa qualité de vie dans son patelin.

Vous aurez noté que la promotion de notre ville se fait de plus en plus à l'échelle nationale et que nous ciblons les familles qui souhaitent s'établir sur notre territoire pour profiter d'un milieu de vie sain, y trouver un emploi et y investir. Nous allons poursuivre en ce sens et parfaire davantage notre démarche en étant visibles là où se prennent les décisions, là où on se met à la recherche d'un lieu pour bâtir son avenir. Nous ne sommes plus ignorés aujourd'hui mais nous devons entretenir nos relations avec ceux et celles à la recherche d'une « destination » de vie.

Enfin, notre démarche est consensuelle; elle est une démarche de partenariat et elle ne se fait pas seule, bien sûr. Nous avons eu nos meilleurs succès avec le Collège de Valleyfield, avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, avec la MRC-Beauharnois-Salaberry, avec la CRÉ de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, avec le CLD-Beauharnois-Salaberry et la SADC, avec le Centre local d'emploi Québec et avec tous les ministères qui approuvent et supportent nos actions. Nous voyons toutes ces institutions et les gens qui les dirigent comme des partenaires du succès que nous vivons et nous allons poursuivre sur cette même lancée. La santé de nos institutions établies sur notre territoire nous préoccupe. Avec nos partenaires nous travaillons à l'émergence d'un grand projet dans le domaine de la santé qui va allier « Savoir et Santé ». L'émergence, la croissance et la modernisation de notre grand complexe de santé fera l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année et nous comptons travailler et contribuer avec le Centre de santé et de services sociaux du Suroît et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie à la réalisation d'un projet structurant pour toute notre région. Le soutien de la population sera essentiel au succès de cette opération. Nous aurons l'occasion de nous en reparler au cours des prochains mois.

Nous entreprendrons la prochaine année en force avec des projets structurants qui nous préparent à un avenir heureux et prospère comme communauté locale et régionale.

Nous avons souhaité, tous ensemble, être un point de mire national et démontrer notre créativité et notre leadership. On peut dire haut et fort que nous écrivons maintenant l'avenir de notre ville et c'est ce qui nous motive aujourd'hui comme conseil municipal. Nous récoltons le fruit de notre planification et de notre rigueur. Il nous faut maintenant gérer ce rythme accéléré de développement et nous disposons des ressources humaines et financières pour le faire.

Nous déposons donc aujourd'hui les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Cet exercice annuel nous porte évidemment à faire le point sur l'année qui s'achève pour ensuite vous faire part des priorités du conseil municipal et des objectifs que nous souhaitons atteindre en 2012.

Au fil du temps, le conseil municipal doit composer avec de plus en plus d'éléments, voire de contraintes extérieures sur lesquelles l'organisation municipale n'a aucun ou peu de contrôle, et qui pourtant, ont une influence certaine sur le budget d'opération, de même que sur le programme d'investissement de la Ville. Par exemple, l'obligation de développer et d'appliquer un schéma régional de couverture de risques afin de protéger, de façon uniforme, les citoyens des dangers issus de l'exploitation industrielle sur l'ensemble de notre territoire, nous a conduit à une démarche de sensibilisation du public aux risques inhérents à notre vocation industrielle en tant que ville. Les efforts des entreprises de production en activité sur notre territoire pour gérer de façon responsable les risques industriels, sont remarquables et ont conduit à la création, il y a six ans, d'un Comité mixte municipal et industriel (CMMI) qui a fait le diagnostic des principaux risques d'exploitation sur notre territoire. Il a fait en sorte que les industries se plient volontairement à des règles de sécurité spécifiques aux risques qu'elles présentent et qu'elles informent le public des mesures à prendre en cas d'incident industriel majeur. La Ville a, dans le cadre de ces activités, procédé, cette année, au remplacement des équipements et du mode de chloration de l'eau à son usine de filtration afin de rendre les opérations de celle-ci le plus sécuritaire possible pour le bénéfice de tous les citoyens. Près de 500 citoyennes et citoyens ont assisté aux séances d'information relatives aux pratiques industrielles sécuritaires et sont devenus des témoins de la gestion responsable des risques sur l'ensemble du territoire. Nous servons maintenant de modèles à d'autres villes du Québec. À l'échelle nationale, les grandes unions municipales s'activent à planifier les prochaines négociations de l'entente fiscale avec le gouvernement du Québec et à s'assurer que les programmes d'investissements pour la réhabilitation des réseaux de services demeurent au rendez-vous. La diversification de nos revenus municipaux en provenance des instances supérieures gouvernementales demeure un enjeu majeur et sans doute la clé future d'une stabilisation du fardeau fiscal des contribuables.

De nombreuses contraintes ou règles viennent modifier, bousculer parfois nos modèles de gestion, et imposer des réajustements administratifs, aussi bien que nécessiter des investissements en matière de dotation de service et d'achat d'équipement qui ont leur part d'effet sur le budget. En voici quelques exemples :

- le support accru et l'amélioration constante du Service de protection des petits animaux, qu'on identifie à la SPCA Salaberry-de-Valleyfield, font l'objet d'une attention particulière du conseil;
- les besoins financiers requis pour la réfection et l'entretien de nos routes ainsi que le développement de la demande accrue en transport en commun, en sont d'autres;
- finalement, signalons l'application de normes toujours plus sévères en matière de protection de l'environnement et de développement durable, tel que pour la gestion des matières résiduelles visant la réduction constante de nos déchets.

Nous devons travailler, en 2012, à la mise en œuvre d'un grand projet visant à ramasser, transporter et disposer pour traitement les matières biodégradables contenues dans l'ensemble des matières résiduelles dont vous disposez de façon hebdomadaire. Un grand projet de biométhanisation, géré par deux MRC, se met lentement en place et devra être opérationnel en 2014. Quarante pour cent des matières domestiques que nous mettons à la poubelle sont biodégradables. Il faudra, d'ici deux ans, les ramasser dans un nouveau bac et les diriger vers un centre industriel. Cela va, encore une fois, bouleverser notre façon de faire en matière de gestion des matières résiduelles et aussi ébranler notre modèle de tarification de la gestion des ordures ménagères.

Un autre grand projet verra le jour en 2012, celui de la mise à jour réglementaire et de la modernisation de notre station de traitement des eaux usées. Celle-ci a atteint sa limite de capacité à recevoir les eaux domestiques commerciales et industrielles. Il faut donc augmenter sa capacité et adapter tout le système aux normes du jour. Un engagement financier majeur qui requerra une importante contribution des instances gouvernementales supérieures.

Il faut également composer avec nos efforts de développement résidentiel, commercial et industriel afin de générer de nouvelles sources de revenus au bénéfice de tous nos contribuables. Nous nous ajustons bien, mais parfois il est nécessaire de revoir en cours d'année toute notre stratégie budgétaire pour mieux affronter ces nouveaux défis que nous impose le gouvernement.

Nous avons donc assuré le suivi, en 2011, de l'important programme de réhabilitation d'infrastructures de toute nature. Plus de 57 millions de dollars avaient été engagés en 2010 dans la construction de réseaux de services sanitaires dans les secteurs de Grande-Île Est et du Hameau Pointe-Meloche, sur les rues Maden et Dufferin, le boulevard du Havre, sur le chemin Larocque et la rue Ellice. Nous nous étions engagés financièrement dans la mise à niveau et la modernisation de la piscine de la Cité des Arts et des Sports et nous avons participé, avec le Collège de Valleyfield, à l'aménagement d'une surface sportive synthétique pour le football et le soccer. Nous avons participé à la mise à niveau des terrains de football et de soccer des écoles Edgar-Hébert et Baie Saint-François, en partenariat avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, ainsi que le terrain au parc Marquette. Enfin, nous avons contribué à la modernisation de l'Aréna Salaberry, en partenariat avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield. Nous avons donc complété l'ensemble de ces travaux en 2011 et avons été plus modestes dans les investissements municipaux au cours de la présente année de façon à donner un répit à tous nos citoyens. Nous n'avons toutefois pas chômé cette année et plusieurs travaux, de moins grande envergure, mais tout aussi importants ont été réalisés, notamment ceux de la construction d'infrastructures de services dans le Parc industriel et portuaire Perron sont en voie de se terminer et nous permettront d'offrir aux promoteurs industriels des terrains bien aménagés et prêts à les recevoir. Notre équipe d'ingénieurs s'est aussi investie dans la planification de travaux d'envergure, encore une fois, dans la réhabilitation d'infrastructures. Nous entreprendrons en 2012 d'importants travaux d'infrastructures sur la rue Victoria et terminerons certains aménagements le long du vieux Canal de Beauharnois. Nous bénéficions d'une importante subvention issue du programme de

retour de la taxe d'essence consentie par le gouvernement fédéral, pour financer une partie importante de ces travaux. Le fonds général de la Ville et une part de contributions des riverains complèteront le financement dans le respect de la structure de contribution que nous avons adoptée comme conseil municipal il y a quelques années. Nous investirons, de plus, dans des aménagements routiers afin de permettre à une entreprise multinationale de construire ses installations dans le Parc industriel et portuaire Perron. Ces aménagements conduiront à la relocalisation de la voie ferrée de la compagnie ferroviaire CSX traversant la rue Jacques-Cartier. Nous travaillons depuis plus de 15 ans à ce projet. L'occasion s'offre à nous de transformer cet obstacle en un levier économique important pour toute notre région.

Nos prévisions d'investissements pour la prochaine année sont d'environ une trentaine de millions de dollars. Encore une fois, il s'agit d'une démarche importante, d'un engagement majeur, mais combien structurant pour notre ville et notre région. C'est d'ailleurs dans ce même lot de travaux que nous raccorderons la rue Victoria Est à la section de l'Autoroute 530 (le prolongement de l'Autoroute 30) qui reliera notre Parc industriel et portuaire Perron à l'un des plus importants réseaux routiers nationaux.

D'autres travaux reliés au pôle commercial du boulevard Monseigneur-Langlois, au pôle institutionnel et commercial du centre-ville, aux secteurs résidentiels de diverses zones potentielles d'habitation et aux quartiers Grande-Île et Saint-Timothée, seront mis en chantier pour accueillir les nouveaux résidents qui trouveront chez-nous une terre d'accueil où il fait bon vivre. Au début de 2012, nous annoncerons les détails du programme de travaux que nous comptons réaliser au cours de l'année.

Voilà donc un programme fort ambitieux, mais bien planifié qui vise à moderniser l'ensemble des infrastructures de notre ville et à bien nous positionner dans cette démarche de développement que nous amènent les travaux de l'autoroute 30 qui, selon l'échéancier prévu, se termineront vers la fin de l'année 2012.

Les membres du conseil municipal et l'équipe de direction ont travaillé fort à élaborer un budget qui réponde aux exigences de qualité des services d'une cité régionale de notre importance. Celui-ci reflète également les impératifs de développement d'une ville qui fait preuve d'un leadership à l'échelle régionale et nationale, tout en respectant la capacité de ses citoyens contribuables de faire leur part dans la croissance de leur ville. Je vous soumetts donc maintenant le budget 2012.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires, pour l'année financière 2012, s'établissent à **70 465 223 \$** comparativement à **64 201 995 \$** pour l'année précédente, soit une augmentation de **6 263 228 \$** ou **9,76 %**. Une analyse rigoureuse de cette augmentation, supérieure au taux d'indexation courant, nous permet d'en expliquer les tenants et aboutissants. La contribution relative au financement des projets suivants : la mise à niveau et la modernisation de la piscine de la Cité des Arts et des Sports, la participation, avec le Collège de Valleyfield, à l'aménagement d'une surface sportive synthétique pour le football et le soccer, la première phase de reconstruction du pont Jean-de-Lalande, ainsi que la modernisation de l'Aréna Salaberry en partenariat avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, l'aménagement de trois terrains de soccer en collaboration, pour deux d'entre eux, avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, sont des projets qui requièrent maintenant un effort budgétaire supplémentaire de l'ordre de **1 197 076 \$**, ce qui représente la portion de **1,86 %** du pourcentage de cette augmentation des dépenses annuelles. De plus, la Ville doit prévoir le financement du parachèvement de plusieurs travaux du programme majeur de réfection des infrastructures, mis en chantier en 2009, notamment ceux des rues Maden, Dufferin, boulevard du Havre ainsi que chemin Larocque et Ellice. Ces derniers engagements financiers poussent évidemment à la hausse les dépenses. En 2012, le financement de ces travaux coûtera **1 424 190 \$** ce qui représente une portion de **2,22 %** du pourcentage de cette augmentation des dépenses. Précisons que la Ville doit procéder à l'emprunt de la totalité des sommes requises pour réaliser les travaux d'infrastructures. Le gouvernement du Québec remboursera, par la suite, sa part de capital et d'intérêts sur la période d'emprunt.

Ainsi, en tenant compte des nouveaux projets décrits précédemment, le pourcentage réel d'augmentation des dépenses courantes du fonctionnement municipal s'établit, pour 2012, à **5,68 %** lequel apparaît légèrement au-dessus du dernier indice de hausse des prix à la consommation, publié au mois d'octobre 2011, pour la province de Québec soit **3,30 %**. Cet écart s'explique, par une croissance importante des coûts de service liés aux ajustements et indexation des contrats provenant du secteur privé particulièrement dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. L'ensemble de ces coûts supplémentaires de service, projetés pour l'année 2012, seront énumérés dans les descriptions et les analyses de dépenses des rubriques budgétaires que je vous présente à l'instant.

LES DÉPENSES

En débutant par la rubrique « **administration générale** », nous constatons une augmentation de **334 236 \$** soit une hausse de **5,27 %** comparativement au budget antérieur. Cette augmentation résulte principalement d'un repositionnement de certaines dépenses générales, notamment la mesure permettant d'alléger les obligations monétaires du régime de retraite; laquelle s'adresse à toutes les sections budgétaires incorporant des données salariales, dont la répartition financière sera comptabilisée plus précisément dans les rubriques s'y rapportant lors de la production des états financiers annuels.

À la rubrique de la « **Sécurité publique** », les dépenses augmenteront de **405 303 \$** soit **4,39 %**, en comparaison avec le budget 2011. Un réajustement à la hausse de la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec, telle qu'établie par le ministère de la Sécurité Publique du Québec, occasionne une partie de cette hausse importante. Rappelons que la gestion du service de police relève de la responsabilité de la MRC Beauharnois-Salaberry. L'application des termes financiers de la première convention collective des pompiers et pompières permanents du Service de sécurité incendie étant en vigueur, nous poursuivrons, au cours de l'année 2012, la démarche d'embauche de pompiers permanents visant ainsi la mise en place d'une structure encore plus efficace et adéquate, pour la protection de la population et des biens des personnes. Nous procéderons à l'embauche de quatre nouveaux pompiers et pompières. Par conséquent, les sommes allouées à ces deux services contribuent, pour la

majeure partie, à l'augmentation de cette rubrique budgétaire. Nous injecterons également en 2012 un montant additionnel pour la poursuite et l'amélioration des opérations du centre animalier SPCA Salaberry-de-Valleyfield amorcées en 2010.

À la rubrique « **Transport routier** », les dépenses s'accroîtront de **396 179 \$** soit de **4,60 %**, comparativement au budget de l'année 2011. L'injection de sommes supplémentaires dédiées à l'amélioration des services reliés aux rues et routes soit l'entretien, le déneigement et la circulation, de même que des sommes additionnelles consenties pour les services de transport en commun contribuent à l'augmentation de cette section budgétaire.

Les dépenses de la rubrique « **Hygiène du milieu** » subiront, pour une deuxième année consécutive, une hausse relativement importante; un montant additionnel de **1 289 708 \$** doit être alloué au budget 2012 soit une hausse de **11,11 %**, comparativement au budget de l'année 2011. En premier lieu, le remplacement, à l'usine de filtration, du chlore gazeux par l'hypochlorite de sodium, afin de rendre plus sécuritaire le procédé de décontamination de l'eau et de garantir une meilleure gestion des risques inhérents à l'utilisation des produits chimiques dans un secteur névralgique du centre-ville, est une des causes importantes de cette hausse des coûts. L'exploitation du service d'eau potable sera plus coûteuse, mais aussi efficace et nettement plus sécuritaire, dans un contexte où nous nous sommes engagés, comme partenaire de l'industrie locale, à gérer de façon responsable les risques sur notre territoire, au bénéfice de nos citoyens.

En deuxième lieu, la Ville s'était engagée dans un procédé avant-gardiste d'oxydation humide assisté par plasma (OHAP) afin de pouvoir disposer, à un coût abordable, des boues de traitement générées par l'usine d'épuration. L'entreprise offrant sur une base contractuelle ce service a été dans l'obligation de mettre un terme à ses activités industrielles en raison de difficultés financières, malgré une performance satisfaisante du procédé. Cet arrêt de service est survenu au cours de l'année 2011 et a perturbé la gestion budgétaire des opérations de l'usine d'épuration. Nous travaillons actuellement à récupérer le procédé et à en reprendre les opérations avec ou sans support du privé. Toutefois, l'arrêt de l'exploitation de ce procédé efficace et économique a eu pour effet de hausser de façon appréciable le coût de transport et

de disposition de ces boues. Nous devons donc entreprendre l'année 2012 en adoptant une approche traditionnelle et plus coûteuse de disposition des boues, ce qui augmentera le budget d'exploitation de la usine d'épuration. Ce réajustement se traduira par une hausse du tarif du service de traitement des eaux usées.

En dernier lieu, la hausse de la quote-part de la MRC Beauharnois-Salaberry pour la gestion, la collecte et la disposition des matières résiduelles (ordures domestiques) et la collecte sélective (matières recyclables) contribue également à l'accroissement des coûts de cette rubrique budgétaire. La MRC de Beauharnois-Salaberry qui a, par délégation de pouvoir, la responsabilité de gérer la disposition des matières résiduelles sur un plus large territoire que celui de notre municipalité, poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec afin de réduire les déchets destinés à l'enfouissement sanitaire. En fait, le gouvernement souhaite amener les Québécois à réduire à 0 %, ou presque, la part des déchets destinés à l'enfouissement et cela pour l'an 2020. La mise en place de la collecte de recyclage et, d'ici quelques années, l'ajout d'une collecte pour les matières putrescibles domestiques et leur disposition dans des usines de biométhanisation nous rapprocheront de cet objectif. Toutes ces démarches sont coûteuses, toutefois elles visent à nous rendre plus conscients de l'impact des anciennes méthodes de disposition des déchets sur notre environnement. Il y a un effort à faire et nous sommes engagés dans cette démarche de développement durable. Nous prévoyons aménager un éco-centre complet et permanent au cours de l'année 2012 afin de répondre à la demande des citoyens, mais aussi afin d'améliorer notre performance en matière de recyclage.

Nous travaillons actuellement, avec notre MRC Beauharnois-Salaberry et la MRC Roussillon, à la création d'une régie de gestion d'un projet industriel de biométhanisation, lequel sera supporté financièrement par le gouvernement du Québec. Nos habitudes devront à nouveau changer en ce qui a trait à nos pratiques de disposition de nos déchets domestiques. Nous vous invitons à suivre le rythme de ces changements. L'effort de chacun et chacune rendra notre environnement plus sain et améliorera notre qualité de vie.

Pour résumer l'analyse de cette rubrique budgétaire sur l'hygiène du milieu, nous devons considérer qu'il y aura des ajustements budgétaires, à la hausse, de la tarification reliée à la gestion de l'eau potable, ainsi qu'à l'épuration des eaux usées. Il en sera de même pour la tarification reliée à la collecte et à la disposition des matières résiduelles ou, à la collecte des recyclables, quoique cette dernière tarification soit plus modeste. Ces mesures constitueront, pour l'année 2012, une partie importante de l'accroissement du fardeau fiscal des contribuables. Cela dit, il faut continuer à encourager les citoyens à consommer et utiliser l'eau de qualité que nous produisons et cela, de façon responsable.

Bien que la tarification pour la gestion des matières résiduelles bénéficie d'une accalmie relative en 2012, nous devons, comme citoyens, faire l'effort d'accroître notre implication et notre participation au recyclage des matières domestiques, ce qui se traduira à moyen et à long termes, par une stabilisation, voire une hausse contrôlée du coût de gestion des matières résiduelles et, par voie de conséquences, au maintien au plus bas des tarifs d'exploitation de ces services.

Les dépenses reliées au poste budgétaire « **Santé et bien-être** » seront diminuées de **28 623 \$** soit **13,31 %** comparativement à celles de l'année précédente; ceci ne signifie pas pour autant que les services seront réduits. La diminution est due spécifiquement à un ajustement découlant de la participation financière de la Ville au déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation. Cette participation a été revue à la baisse sur la base des autorisations budgétaires de la Société d'habitation du Québec en fonction des dépenses d'amélioration dites « majeures » pour lesquelles la Ville n'a pas à contribuer dans l'immédiat.

À la rubrique « **Aménagement, urbanisme et développement** » les dépenses augmenteront de **568 673 \$** soit de **12,03 %**, en comparaison avec le budget de l'année 2011. Pour une deuxième année consécutive, nous accentuerons les efforts de reconnaissance, de promotion et de développement, entrepris dans tous les secteurs d'activités, pouvant nous donner une visibilité régionale et nationale. Tous les services, en lien avec la gestion de notre territoire,

seront appelés à contribuer à cet effort d'excellence visant à démontrer notre savoir-faire et présenter notre ville comme une véritable destination où il fait bon vivre. Ainsi, des budgets supplémentaires seront alloués afin de mener à bien ces efforts de promotion et développement.

Le spectacle du théâtre d'eau **Ohneka**, ayant toujours la « cote » et bénéficiant de la faveur du public, sera reconduit en 2012, sur la base d'un nouveau concept de production. De plus, de nouveaux programmes nécessiteront des apports financiers additionnels et font partie de la hausse de cette rubrique budgétaire. Mentionnons la mise en place du programme incitatif de subvention à la rénovation des façades commerciales, particulièrement dans les zones commerciales du centre-ville. Ce programme couvre une partie des coûts de réfection et vise, entre autres, à mettre en valeur le bâti patrimonial et architectural de nos bâtiments historiques. Nous profiterons des travaux d'infrastructures de la rue Victoria pour compléter les aménagements et l'accès au pont historique Jean-de-Lalande.

De toute évidence, nos efforts d'investissements des dernières années dans la promotion et le développement de nos infrastructures d'accueil, tant résidentielles que commerciales et industrielles, portent fruits. Nous nous devons de poursuivre et persévérer dans la même voie en faisant connaître les avantages et la beauté de notre ville. Les citoyens et citoyennes sont les premiers ambassadeurs de notre ville. Soyez en fiers et dites-le haut et fort.

Le budget de la rubrique « **Loisirs et culture** » augmentera pour sa part de **1 441 710 \$** soit **20,90 %**. Notre participation financière à plusieurs projets d'infrastructures sportives et culturelles requiert que nous consacrons à cette rubrique des sommes additionnelles pour soutenir les organismes dans le financement et l'administration des opérations de ces équipements publics. Les sommes supplémentaires consenties à cette rubrique seront utilisées pour le financement des projets suivants : la mise aux normes de la Salle Albert-Dumouchel et la réfection de l'accès à cette salle de spectacle; la modernisation et l'agrandissement de la Cité des Arts et des Sports et de l'Aréna Salaberry; l'aménagement du MUSO (Musée de société des Deux-Rives); l'aménagement du terrain synthétique de football et soccer du Collège de Valleyfield et la réfection des terrains naturels des écoles Edgar-Hébert et Baie Saint-François.

La Ville n'est pas seule à contribuer au financement de ces équipements; le gouvernement du Québec a fait sa large part et nos partenaires comme le Collège de Valleyfield et la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands jouent un rôle majeur dans la bonne gestion de ces ouvrages. Les corporations gestionnaires de ces équipements sont aussi présentes tant au niveau de leur soutien que de leurs opérations.

Notre participation financière et organisationnelle à la tenue de la 46^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011 a permis à la Ville de bénéficier d'apports financiers importants de la part des instances gouvernementales supérieures. Des subventions substantielles nous ont permis de moderniser des installations sportives qui ont longtemps souffert de sous-financement en matière d'entretien et de mise à niveau. Nos buts ont donc été atteints : tenir des Jeux de grande qualité, motiver nos jeunes et disposer d'équipements adéquats pour assurer l'avenir et la pérennité des sports de masse et d'élite au bénéfice de tous nos citoyennes et citoyens actuels et futurs.

Le budget de la rubrique « **Autres activités** » sera réduit de **91 154 \$** soit de **2,59 %** comparativement au budget de l'année 2011. Ce budget regroupe les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux. Une économie sera réalisée par la rationalisation et l'efficacité dans l'utilisation des équipements acquis pour l'offre de service aux citoyens. Nous comptons réévaluer notre parc immobilier, au cours de l'année 2012, et revoir la nécessité d'améliorer ou de se départir de certains bâtiments. L'engagement récent d'une ressource professionnelle, pour voir à l'établissement d'un programme d'entretien de tous nos bâtiments, devrait nous permettre d'atteindre une efficacité supérieure dans la bonne gestion énergétique, par exemple, de l'ensemble de notre parc immobilier. Nous y voyons donc, à moyen terme, une source d'économie.

Les « **Frais de financement** » que constituent les dépenses d'intérêt sur la dette à long terme augmenteront de **903 149 \$** soit **24,92 %**. Cette augmentation provient du seul fait que la Ville amorcera, en 2012, le remboursement d'une large partie des frais de financement reliés à notre ambitieux programme de réhabilitation des infrastructures initié en 2009. Précisons que des revenus supplémentaires, en provenance des répartitions aux riverains ainsi que des programmes de subventions assurant une partie de ces dettes de l'ordre de **407 460 \$**, permettront d'amortir l'effet de cette augmentation sur la hausse des frais, ce qui réduit ce taux relatif d'augmentation à **13,68 %**. Il y a lieu de mentionner que nous avons pu financer l'ensemble de nos investissements à des taux d'intérêts très bas, ce qui a pour effet de réduire la part des frais de financement de nos emprunts.

Il faudra s'attendre à voir s'accroître cette rubrique budgétaire au cours des prochaines années. Nous nous sommes engagés dans un vaste programme de réhabilitation de l'ensemble de nos réseaux vétustes de services d'eau et d'égout. Nous souhaitons profiter au maximum des programmes gouvernementaux généreux mis à notre disposition. De meilleurs réseaux nous permettront de réduire, à moyen terme, les dépenses d'entretien et aux contribuables de rouler sur des routes de meilleure qualité. Nous profitons de ces programmes pour améliorer l'environnement et le côté visuel des quartiers. Tous et toutes en tireront un bénéfice à long terme.

Nous tirons avantage de la conjoncture économique et cela bien que la morosité se soit emparée d'une grande partie de l'Amérique. Le financement de tous nos projets et le refinancement périodique de notre dette se font à des taux avantageux, puisqu'on tient compte de notre excellente santé financière et particulièrement la bonne gestion de notre dette municipale, ce que les indices municipaux de performance nous reconnaissent à l'échelle nationale.

À la rubrique « **Remboursement de dettes** », on constate une augmentation de **1 091 616 \$** soit une hausse de **15,89 %** comparativement à l'année 2011. Cette augmentation substantielle s'explique, en premier lieu, de la même façon que nous l'avons fait pour la rubrique précédente « **Frais de financement** ». D'autre part, un montant de **469 600 \$** inclus dans le montant

identifié précédemment est la conséquence du modèle de refinancement imposé par le ministère des Finances du Québec qui requiert le remboursement de capital au moment de refinancer certaines dettes, et ce, en considération du comportement des marchés financiers au moment d'emprunter. En faisant abstraction de cette dépense, le taux relatif d'augmentation de cette rubrique budgétaire est de l'ordre de **9,06 %**. La bonne nouvelle de cette rubrique, c'est que nous payons nos dettes; ce faisant la communauté s'enrichit.

En 2012, les sommes d'argent imputées à la rubrique budgétaire « **Immobilisations** » augmenteront de **59 000 \$**, comparativement à l'année budgétaire précédente. Comme pour ce dernier budget, cette section fait essentiellement référence à la réalisation de projets particuliers de resurfacement des rues et des routes municipales. Ce programme de travaux, que nous souhaitons désormais annuel, est entièrement financé par les revenus issus de la taxe sur les carrières et sablières perçue au cours de 2011 et des années antérieures. Cette nouvelle taxe est récurrente et permettra à notre administration d'améliorer progressivement la condition de notre réseau routier municipale au moyen d'un programme planifié d'investissement annuel.

Le montant figurant à la rubrique « **Affectation des surplus** » sera, pour sa part, diminué de **106 569 \$** comparativement à l'année 2011. Cette rubrique est constituée de l'affectation des sommes contenues dans certaines réserves ou provenant de surplus d'opération qui n'affectent pas de façon significative l'équilibre budgétaire.

LES REVENUS

Afin de pouvoir payer l'ensemble de toutes ces dépenses figurant aux différents postes budgétaires décrits plus haut, il est nécessaire de disposer de sources adéquates de financement. Les villes et municipalités ont un pouvoir de taxation et de tarification que leur confère la Loi des cités et villes qui régit leur fonctionnement. Elles peuvent, en outre, profiter d'un support financier gouvernemental par des subventions ou ententes fiscales convenues entre les grandes unions municipales, notamment l'Union des municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités et le gouvernement du Québec.

Les revenus de notre Ville proviennent des trois sources spécifiques. Tout d'abord, en 2012, la taxation, composera **76,88 %** des revenus de notre Ville. Cette catégorie se divise en deux parties spécifiques : la première étant la taxation basée sur l'évaluation des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, elle est aussi appelée « taxation foncière ». Elle représentera, pour la prochaine année, un montant de **34 542 112 \$** soit **49,02 %** du budget global des revenus prévus. La deuxième partie étant la tarification des services municipaux rapportera, en 2012, **19 631 846 \$** soit **27,86 %** des revenus totaux.

Le rôle triennal d'évaluation étant à sa deuxième année d'existence, les contribuables ne connaîtront pas de variation de la valeur de leur propriété en relation avec le marché immobilier et les autres facteurs pris en compte par la firme d'évaluation indépendante mandatée par la Ville sauf, bien sûr, si des travaux ont été réalisés sur la propriété et qu'ils aient été portés au rôle d'évaluation.

Les citoyens ayant signalé avoir apprécié l'étalement des versements de paiement des taxes sur une plus longue période au cours de l'année, nous maintiendrons cette pratique du paiement des comptes de taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements demeurera le même, soit le premier versement le 1^{er} mars, le deuxième versement le 1^{er} juin et le troisième versement le 1^{er} septembre de l'année budgétaire. Cette mesure permet aux citoyens contribuables, aux familles et aux travailleurs de mieux planifier leur budget « revenus-dépenses » annuel, dans un contexte économique fragile.

LA TAXATION FONCIÈRE

Tel que mentionné précédemment, les nouveaux taux de la taxe foncière ont été établis en fonction de la capacité de payer de nos contribuables. Nous avons également tenu compte des dispositions prévues dans le décret de regroupement des trois anciennes municipalités, les taux des différents secteurs n'ayant pas terminé leur période de nivellement. Tous les taux de taxes soumis dans ce budget comprennent l'augmentation générale et les mesures de nivellement des taux pour l'ancienne municipalité de la Grande-Île, Saint-Timothée ayant complété son cycle de nivellement de sept ans à partir de l'année du décret de regroupement, soit 2002. La

municipalité de la Grande-Île bénéficiait d'une mesure de nivellement dégressif s'étalant sur dix ans à partir de l'an 2002. Elle en est à la dernière année d'application du décret du ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire mieux connu sous l'acronyme de MAMROT.

LA TAXATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE CINQ LOGEMENTS ET MOINS

J'annonce donc que le taux de base de taxes foncières en 2012 s'établira pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à **0,87 \$** du 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de **0,02 \$** par rapport à l'année 2011, que le taux de base du secteur Saint-Timothée augmentera du même montant pour s'établir à **0,76 \$** du 100 \$ d'évaluation et que le taux de base du secteur Grande-Île sera également augmenté de **0,02 \$**, pour s'établir à **0,76 \$** du 100 \$ d'évaluation. Ces taux de taxes s'appliquent aux évaluations foncières figurant pour chaque propriété dans le rôle triennal d'évaluation en vigueur. Ces taux, établis pour chacune des anciennes municipalités, constituent les « taux de base » servant au calcul des taux de taxes pour toutes les autres catégories d'établissements ou de propriétés.

LA TAXATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE SIX LOGEMENTS ET PLUS

Les taux de taxation de la catégorie des immeubles résidentiels de six logements et plus ont été ajustés en tenant compte du taux de base de chacun des secteurs municipaux correspondant aux anciennes municipalités. Les taux pour cette catégorie de taxation seront de **0,96 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, de **0,84 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et de **0,84 \$** du 100 \$ pour le secteur Grande-Île, soit une majoration de **0,02 \$**, par rapport à l'année 2011 pour l'ensemble des secteurs.

LA TAXATION DES IMMEUBLES COMMERCIAUX

Compte tenu des autres dispositions des lois et du décret de regroupement, les taux de taxation pour cette catégorie d'immeubles sont ajustés et s'établiront à **2,18 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **2,07 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à **2,07 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île, ces taux représentant une augmentation équivalente de **0,02 \$** pour tous les secteurs. À noter qu'en vertu du décret de regroupement municipal de l'an 2002, le taux de taxation du secteur Grande-Île a fait l'objet là aussi d'un réajustement dégressif, cette mesure s'appliquant pour cette dernière année fiscale.

LA TAXATION DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Pour cette catégorie d'immeubles, les taux de taxation suivent les mêmes dispositions de la loi et du décret de regroupement que celles de la catégorie des immeubles non résidentiels. Les taux sont ainsi fixés à **2,84 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **2,73 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à **2,73 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île, soit une augmentation de **0,03 \$** pour tous les secteurs. Tout comme le taux de taxation des immeubles commerciaux, en vertu du décret de regroupement municipal de l'an 2002, le taux de taxation du secteur Grande-Île a fait l'objet d'un réajustement, et ce, pour la dernière année.

LA TAXATION DES TERRAINS VACANTS DESSERVIS

Les taux de taxes pour les terrains vacants bénéficiant des services municipaux sont établis en considération des taux fixés pour les immeubles de cinq logements et moins. Ils seront donc imposés à **1,74 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **1,52 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à **1,52 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île, soit une augmentation de **0,04 \$** pour tous les secteurs. De fait, la politique fiscale adoptée par le conseil, pour ce qui est des terrains vacants desservis, vise à accélérer leur occupation par des bâtiments dans une perspective de densification du territoire et d'équité

fiscale à l'égard des contribuables qui, par leur occupation, contribuent davantage aux coûts de rendu des services. Le conseil a fixé la taxe pour les terrains vacants à deux fois celle de la taxe de base des immeubles résidentiels de 5 logements et moins de chaque secteur municipal.

LA TAXATION DES IMMEUBLES DU SECTEUR AGRICOLE

Pour l'année 2012, les taux de taxation pour les immeubles du secteur agricole seront fixés sur la même base que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le conseil municipal a déjà établi, depuis quelques années, une méthode de tarification qui tient compte des coûts réels du rendu des services publics et de leur indexation annuelle. Le conseil municipal maintiendra cette politique. Toutefois, compte tenu des engagements connus et à venir dans les modalités de gestion et de reddition de plusieurs services domestiques le conseil n'a pas voulu apporter, pour la prochaine année, de modifications au modèle de tarification actuel des services, bien qu'il soit conscient de certaines iniquités dans la facturation des services pour diverses catégories de consommateurs. Il s'agit notamment dans la collecte et le traitement des eaux usées avec la venue éminente du projet de modernisation de l'usine d'épuration et aussi dans le traitement à venir par biométhanisation des matières résiduelles biodégradables domestiques. Une révision plus pointue du modèle de taxation des services sera réalisée au cours de l'année 2012 afin de nous assurer la plus grande équité possible dans l'application des tarifications. Le résultat de cette démarche aura ses répercussions, s'il y a lieu, dans le budget 2013.

LE TARIF DE FOURNITURE DE L'EAU

Afin de centrer les coûts croissants du traitement de l'eau potable et de sa distribution, le tarif du service de l'eau sera ajusté à la hausse. Il en coûtera désormais **207 \$**, comparativement à **191 \$** par unité d'habitation, pour l'approvisionnement en eau potable. Vu la grande quantité d'eau requise, les propriétaires d'une piscine creusée paieront un tarif annuel de **44 \$** et les propriétaires d'une piscine hors terre paieront **31 \$** annuellement.

Cette hausse des tarifs s'explique principalement par la conversion du chlore gazeux à l'hypochlorite de sodium requis pour le traitement de l'eau et aussi par le maintien de l'investissement massif dans un programme de recherche et de réparation des fuites sur le réseau de distribution. Cette conversion a été jugée prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de la démarche collective, industries-ville entreprise il y a plusieurs années pour mieux gérer les risques reliés aux activités industrielles sur l'ensemble de notre territoire urbain et agricole. D'ailleurs, en octobre et novembre derniers, près de 500 citoyens ont participé à des soirées d'information afin de sensibiliser les Campivallensiens à l'existence de risques sur notre territoire mais aussi, et davantage, à faire la démonstration que la Ville et les industries disposent des ressources et des compétences requises pour bien gérer les situations critiques assurant ainsi nos citoyens du grand respect des conditions de gestion responsable et sécuritaire de notre territoire.

D'autre part, depuis l'année 2010, la Ville procède à l'installation de compteurs d'eau dans toutes les unités commerciales et industrielles du territoire. En conséquence, une tarification basée sur la consommation est établie afin que chacun des usagers paie sa juste part des coûts de production et de consommation de l'eau. Les plus grands consommateurs paieront évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service et ceux qui feront l'effort d'économiser l'eau seront certes moins pénalisés, voire même avantagés en terme de coût de service. Ainsi, dans la perspective d'établir un plus grand régime d'équité dans la tarification du service d'eau en particulier, la Ville réfléchit sur la possibilité d'avantager les entreprises qui s'engagent dans des programmes de réduction de consommation d'eau et qui réussissent à atteindre des objectifs appréciables de réduction de consommation. Cette démarche s'inscrit

dans la perspective de la révision du régime de tarification des services que nous mettrons en place dès le début de l'année.

LE TARIF DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La Ville poursuit depuis 2010 son travail de planification en vue des travaux de modernisation et de réfection des infrastructures de traitement des eaux usées. Nous procéderons en 2012 à l'engagement d'une firme d'ingénieurs en vue de préparer les plans et devis de ce vaste projet pour lequel nous comptons entreprendre les travaux d'ici la fin de la prochaine année financière.

Pour l'année 2012, les frais d'exploitation de ce service seront touchés par l'augmentation appréciable des coûts de transport et de disposition des boues générées à l'usine d'épuration. Cette augmentation est directement reliée à l'arrêt des opérations du procédé d'oxydation humide assisté par plasma (OHAP), procédé qui permettait de disposer des boues à un coût abordable. Tel que mentionné précédemment, l'entreprise offrant ce service a été dans l'obligation de suspendre ses opérations en raison de difficultés financières survenues au cours de l'année 2011. Nous travaillons à récupérer cette technologie de pointe et à redémarrer ce projet innovateur et espérons trouver une solution rapide au bénéfice de nos contribuables et utilisateurs du service. Par conséquent, le tarif d'épuration des eaux usées subira une hausse pour s'établir à **239 \$** par unité de logement pour la prochaine année, comparativement à **205 \$** qu'il était en 2011.

LE TARIF DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le contrat octroyé par la Ville pour la collecte et le transport des matières résiduelles domestiques ayant fait l'objet d'un appel d'offre tout récemment et ayant été renouvelé à un prix comparable aux années antérieures, les contribuables n'auront pas à subir de hausse substantielle à ce sujet. Le tarif d'enlèvement des ordures ménagères destinées à l'enfouissement sera augmenté de **1 \$** par unité d'habitation. Pour l'année 2012, le montant facturé sur les comptes de taxes résidentielles sera fixé à **194 \$** par unité d'habitation. Le tarif commercial passera de **386 \$** à **388 \$**, donc une hausse de **2 \$** par unité commerciale. Bien

que nous nous engageons dans un nouveau contrat de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles pour une période de cinq ans, de grandes transformations dans le rendu de service vont survenir au cours des prochaines années, la destination ultime des matières résiduelles ramassées étant appelée à changer. La venue de la biométhanisation et la mise en place d'un éco-centre permanent à Salaberry-de-Valleyfield changeront la donne. Nous espérons être en mesure de préciser les modalités de collecte le plus rapidement possible en 2012 de façon à mieux planifier nos pratiques de gestion de ce service.

LE TARIF DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de diversion de la disposition des matières résiduelles domestiques, les pratiques associées au modèle de gestion des matières résiduelles sont omniprésentes dans nos préoccupations. Nous devons, comme citoyens, faire davantage pour augmenter notre participation au programme de recyclage de ces matières. Les subventions gouvernementales, issues d'une taxation imposée aux consommateurs pour la disposition des matières résiduelles à des sites d'enfouissement, nous permettent d'amortir le coût de la facture transmise aux contribuables. Il ne faut pas s'y méprendre, les deux taxes, d'environ dix dollars chacune par tonne de déchets enfouis, sont payées par les consommateurs, voire les citoyens. Une partie de ces taxes est retournée au gestionnaire régional du service, soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour être redistribuée aux villes partenaires après en avoir prélevé des frais de gestion. Ces sommes d'argent, qu'on identifie à des subventions, servent à mettre en place des programmes visant à améliorer la performance du recyclage et, à long terme, à diminuer au maximum les quantités de déchets destinés à l'enfouissement sanitaire.

Le retour de ces taxes vers les municipalités sera désormais calculé en grande partie sur l'effort de recyclage de nos citoyens et sur le rendement de collectes associées à cet effort. L'atteinte des objectifs du ministère du Développement Durable Environnement et Parcs, d'ici 2015, est un enjeu auquel on ne peut se soustraire et cela risque d'avoir un impact majeur sur les coûts de gestion, à moyen et long termes, de disposition et de traitement des ordures ménagères de

toutes sortes. La collecte sélective, mise sur pied sur une base hebdomadaire depuis janvier 2011, a permis d'améliorer notre situation mais, beaucoup reste à faire.

En conséquence, en 2012, le tarif de la collecte sélective sera fixé à **65 \$** par unité d'habitation, comparativement à **62 \$** en 2011 et pour la catégorie commerciale, le tarif s'établira à **130 \$** par unité, comparativement à **124 \$** en 2011.

LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2012 - 2013 - 2014

Le conseil municipal doit annuellement, dans le même exercice de présentation budgétaire, adopter un programme triennal d'immobilisations. Ce programme regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Il s'insère dans le processus de planification des investissements et donne un aperçu des orientations du conseil en matière de développement de la Ville. L'élaboration du programme triennal d'immobilisations passe, dans un premier temps, par l'évaluation des besoins d'investissements nécessaires afin d'assurer le maintien en bon état des infrastructures de la Ville. À partir de tableaux détaillés, préparés par le Service de l'ingénierie et suivant les recommandations formulées par l'équipe de direction de la Ville, le conseil municipal retient les projets prioritaires qu'il réalisera à court terme et ce, dans le respect de ses orientations stratégiques, de la capacité de réalisation des travaux, des contributions financières gouvernementales anticipées et de la capacité de payer des contribuables. L'exercice permet aussi aux directions de service d'orienter le travail du personnel et de préparer les modèles de financement qui seront requis pour les différents projets retenus. Cette liste de projets est révisée périodiquement en considération des événements et des priorités déjà énoncés dans le Plan stratégique de développement économique adopté par le conseil, en vue de favoriser la croissance et le développement cohérent de la Ville.

Dans ses choix, le conseil municipal a aussi tenu compte du Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement communément appelé le PADD-E, des plans de développement commercial et d'aménagement du centre-ville élargi, du plan directeur des parcs et espaces verts et enfin des politiques adoptées par le conseil pour assurer l'équilibre et l'équité dans le développement de la Ville et l'amélioration de la qualité de vie. Le conseil municipal est donc cohérent dans ses choix et suit avec rigueur une démarche longuement et mûrement réfléchie.

Il est également entendu que les choix retenus par les membres du conseil doivent tenir compte du financement des projets, des subventions issues de programmes gouvernementaux ainsi que de la volonté de la population de vouloir contribuer par des répartitions, dans certains cas, à leur réalisation. Dans sa démarche, le conseil municipal souhaite tirer le maximum des sources de financement externes proposées par les programmes gouvernementaux afin de maintenir le service de la dette nette à un niveau acceptable. Nous demandons un effort de la part de nos contribuables. Il est certain que nous ne saurions réaliser tous ces projets de réhabilitation de nos réseaux vétustes et tirer un maximum des programmes gouvernementaux, s'il n'y avait pas de contributions des citoyens des secteurs visés. Nous avons fait un choix politique de faire contribuer, pour une partie des travaux, les contribuables riverains où sont réalisés ces travaux prioritaires. Cette formule n'est pas exclusive à notre Ville, mais elle permet d'aller plus loin dans notre démarche de réhabilitation, d'en faire plus et de disposer à l'ultime de meilleurs équipements, de meilleures routes, de meilleurs réseaux et enfin d'un meilleur environnement. Elle permet aussi une meilleure équité dans la distribution de la richesse foncière qui alimente nos budgets annuels.

Dans son plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014, le conseil municipal propose d'investir environ **146 381 000 \$** dans la réalisation de projets divers dont environ **53 626 400 \$** de ces investissements seront engagés en 2012. Les principaux projets poursuivis ou devant être initiés en 2012 sont les suivants :

Stations de pompage, déversoirs	3 000 000 \$
Usine d'épuration	2 000 000 \$
Infrastructures - Victoria et aménagement du vieux Canal	14 000 000 \$
Infrastructures - Parc industriel 30-530	12 000 000 \$
Relocalisation de la voie ferroviaire CSX	2 000 000 \$
Lien Victoria – 530 – Rang Sainte-Marie	1 000 000 \$
Développement commercial – Langlois	4 300 000 \$
Développement institutionnel et urbain	1 500 000 \$
Développement – boulevard Lecompte	5 000 000 \$
Aménagement – parcs, sports et culture	3 700 000 \$
Édifice – Sûreté du Québec	2 000 000 \$
Programme de resurfaçage et divers	857 000 \$

Le financement de ces travaux d'investissements sera réalisé de la façon suivante :

Subventions	9 869 000 \$
Répartitions aux riverains bénéficiaires	17 381 000 \$
Emprunts à long terme	25 519 000 \$
Autres sources	857 000 \$

Quelques-uns des travaux identifiés dans cette liste sont en cours d'exécution et seront complétés au cours de l'année 2012, d'autres seront entrepris et réalisés au cours des années suivantes. Tous ces travaux de réhabilitation d'infrastructures font partie d'une planification à long terme d'exécution de travaux et ont fait l'objet d'analyses techniques de sorte que les cibles choisies, les lieux, routes et quartiers figurent sur une liste de priorités dans laquelle les infrastructures les plus âgées et les plus endommagées sont réhabilitées en premier. Ce cadre

de priorisation a été approuvé par le gouvernement du Québec et le financement issu des programmes de subvention tient compte réellement de cette priorisation.

Voilà donc le programme ambitieux des travaux qui nous attend en 2012. Il est évident que le rythme de réalisation des travaux entrepris en 2010 et complétés en 2011 a bousculé beaucoup de citoyennes et de citoyens. La seconde partie de l'année 2011, après la tenue des Jeux, a été plus tranquille et nous a permis de reprendre notre souffle. Bien que notre programme demeure ambitieux pour l'année 2012, le rythme de réalisation ne sera pas aussi effréné qu'en 2010. Il faudra toutefois souffrir les inconvénients des nombreux travaux engagés sur notre territoire. Plusieurs mises en chantier résidentiel seront amorcées un peu partout dans la ville. On devrait à ce niveau, espérer une année record en nombre de logements en construction. Les travaux du palais de justice se poursuivront et le ministère du Transport du Québec devrait entreprendre la réfection des deux ponts (Salaberry et Fabre) au cours de la prochaine année. Les travaux sur la rue Victoria en bousculeront plusieurs, mais nous demandons la patience et la compréhension de nos citoyens pour que tout se passe bien et dans le respect des besoins de chacun. Il n'en demeure pas moins que des efforts importants doivent être consentis par nos citoyens pour mettre à niveau l'ensemble de nos infrastructures. L'Autoroute 30 arrive et notre Ville doit être prête à recevoir les entreprises, les commerces et les nouveaux résidents qui frappent déjà à nos portes et voient en Salaberry-de-Valleyfield une ville d'avenir, une terre d'accueil. Soyons prêts à les accueillir.

Voilà donc, Chères citoyennes et Chers citoyens, l'orientation que souhaite donner le conseil municipal à la démarche de saine gestion et de développement de notre Ville par la présentation de ce budget pour l'année 2012. Nous pouvons vous assurer que les engagements que nous prenons permettront une amélioration de la qualité des services et une administration encore plus rigoureuse. Nous visons l'amélioration de la qualité de vie, à tout point de vue, pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens. Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville à www.ville.valleyfield.qc.ca, à la page d'accueil « **Sujets de l'heure** ».

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce long exposé. Je souhaite vous rassurer sur la volonté du conseil municipal, sur sa vision et son engagement à travailler au bon fonctionnement et au développement de la Ville dans les meilleures conditions possibles et à l'intérieur de la capacité financière des contribuables.

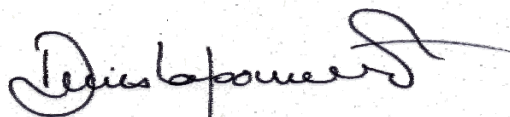
Tous les membres du conseil municipal mettent leur cœur et leur passion à faire de notre Ville un modèle de milieu de vie où chacun et chacune d'entre nous souhaite, comme individu et comme membre de la communauté, se réaliser.

Je termine en remerciant à nouveau les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en forme de ce budget réaliste et adapté à la capacité financière de l'ensemble des contribuables campivallensiens.

Je vous souhaite une année 2012 à la hauteur de nos attentes. Nous sommes convaincus qu'ensemble nous saurons faire de notre Ville la véritable capitale régionale dont nous rêvons avec ambition et passion.

Je veux profiter de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Partagez avec nous le positionnement de notre Ville comme leader régional et point de mire national; soyons fiers des résultats de reconnaissance que nous obtenons par nos efforts collectifs. Soyons fiers du chemin parcouru jusqu'ici et des succès que nous remportons d'année en année.

Joyeux Noël et Bonne Année!



Denis Lapointe, ing. M.ing. env.

Maire